Signé par Adrien Marc VAALENTIN
Le 30 juin 2026

Signed with Universign doc_DLGx tx_wrEYmP4wJmJP

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 796	2 796		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	30 964	17 551	13 413	15 301
	Autres immobilisations corporelles	128 299	60 115	68 185	60 418
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	16 728		16 728	16 367
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 950		2 950	2 950
	Total de l'actif immobilisé (III)	***181 738***	***80 461***	***101 276***	***95 036***
ACTIF CIRCULANT	***STOCKS ET EN-COURS***				
	Matières premières et autres approvisionnements	55 334		55 334	40 141
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				15 293
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	455 176		455 176	705 860
	Autres créances	352 659		352 659	328 862
	Charges constatées d'avance	27 494		27 494	16 596
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 710		1 710	225 796
	Total de l'actif circulant (IV)	***892 373***		***892 373***	***1 332 547***
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	***1 074 111***	***80 461***	***993 650***	***1 427 583***

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	835 329	1 051 677

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000)	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	214 251	214 251
	Report à nouveau	166 300	166 300
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	***(325 356)***	***66 674***
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	***56 296***	***448 326***
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	261 594	125 932
	Emprunts et dettes financières divers (2)	68 117	1 450
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 645	377 442
	Dettes fiscales et sociales	353 131	452 297
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 866	22 137
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	***937 354***	***979 258***
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	***993 650***	***1 427 583***

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	774 431	949 796
(2)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Jusqu'à l'exercice clos au 31/12/2024, les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121 1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont :

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

Changement de méthode comptable :

1. Règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables (ANC)

À compter du 1er janvier 2025, l'entrée en vigueur du règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables (ANC) a effet rétroactif possible sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. La Direction a mis en application cette nouvelle norme comptable à compter de l'exercice clos au 31/12/2025.

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 ont donc été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont :

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices ; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-04 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable

Le résultat d'exploitation atteint - 335 085 € avant application. Après application de la nouvelle norme, il ressort ainsi à - 336 614 €. Cela s'explique par la comptabilisation d'éléments auparavant en résultat exceptionnel et à présent en exploitation.

L'EBE atteint - 362 738 € avant application. Après application de la nouvelle norme, il ressort ainsi à - 325 785 €.

Il n'y a aucun impact sur les capitaux propres pour l'exercice clos au 31/12/2025, et l'impact retraité sur le compte de résultat de l'exercice N-1 est jugé non significatif.

2. Changement de méthode comptable – comptabilisation du stock de petit équipement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a modifié le traitement comptable du stock de petit équipement. Jusqu'à l'exercice précédent, les éléments de petit équipement non consommés à la clôture étaient comptabilisés en charges constatées d'avance. Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et de présenter plus fidèlement les éléments détenus par la société à la

Règles et Méthodes Comptables

clôture, ces éléments sont désormais comptabilisés en stocks.

Au 31 décembre 2025, le stock de petit équipement s'élève à **47 056 €**. À titre comparatif, au 31 décembre 2024, le montant correspondant s'élevait à **11 225 €** et avait été comptabilisé au crédit du compte **6063 – Petit équipement**. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice 2025, mais conduit à une présentation plus appropriée des actifs circulants au bilan.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **993 650** euros**.**

Le **résultat net comptable** est un bénéfice de **-325 356** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

SUIVI DES OPTIONS COMPTABLES

Suite à l'application à compter du 1er janvier 2005 :

Des Règlements CRC 2002-10 et 2003-7 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Du Règlement CRC 2004-6 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises :

- 1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :
- Comptabilisation en charge.

- 2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :
- Entité non concernée.

- 3 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :
- Entité non concernée.

- 4 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :
- Entité non concernée.

- 5 Coûts de développement :
- Entité non concernée.

- 6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :
- Comptabilisation en charge.

- 7 Amortissements de biens non décomposables - PME:Mesure de simplification :
- Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

- 8 Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions :
- Entité non concernée.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 796					2 796
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	***2 796***					***2 796***
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	29 493		3 996		2 525	30 964
	Instal., agencement, aménagement divers	1 833		5 400			7 233
	Matériel de transport	82 630		24 348			106 978
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 420		600		1 932	14 088
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***129 376***		***34 344***		***4 457***	***159 264***
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16 367		360			16 728
	Prêts et autres immobilisations financières	2 950					2 950
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***19 318***		***360***			***19 678***
	TOTAL	***151 490***		***34 704***		***4 457***	***181 738***

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			2 796			2 796
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			***2 796***			***2 796***
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			14 193	5 883	2 525	17 551
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			789	701		1 490
	Matériel de transport			32 221	18 373		50 594
	Matériel de bureau, mobilier			6 454	3 508	1 932	8 031
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			***53 658***	***28 465***	***4 457***	***77 665***
	TOTAL			***56 454***	***28 465***	***4 457***	***80 461***

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	360		360	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	***360***		***360***	
	TOTAL GENERAL	***360***		***360***	

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		360
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 950		2 950
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	455 176	455 176	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	6 851	6 851	
	Taxes sur la valeur ajoutée	33 643	33 643	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	298 976	298 976	
	Débiteurs divers	13 189	13 189	
	Charges constatées d'avance	27 494	27 494	
	TOTAL DES CREANCES	***838 279***	***835 329***	***2 950***
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	34 026	34 026		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	227 568	64 645	162 923	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	252 645	252 645		
	Personnel et comptes rattachés	143 251	143 251		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 230	117 230		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	90 202	90 202		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 448	2 448		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	68 117	68 117		
	Autres dettes	1 866	1 866		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	***937 354***	***774 431***	***162 923***	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	199 226			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	90 240			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	6 667			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		***9 714***
Autres créances clients		***600***
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	600	
Autres créances		***9 114***
RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTENIR	554	
PRODUITS A RECEVOIR	8 561	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		***116 421***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		***1 193***
INTERETS COURUS A PAYER OU RECEVOIR	1 193	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		***16 208***
FOURNISSEURS FNP	16 208	
Dettes fiscales et sociales		***99 021***
DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	79 657	
AUTRES CHARGES A PAYER	974	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	16 661	
TVS. A PAYER	1 728	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			***27 494***
CVAE 2025		2 926	
FOURNITURES DE BUREAU		650	
PRIMES D'ASSURANCE		23 918	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			***27 494***

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	***100,00***	***10,0000***	***1 000,00***

A.C.S.
SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 808 204 341,
dont le siège social est situé 3 RUE AUGUSTE RENOIR 25000 BESANCON

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels font ressortir une perte de 325 355,98 euros.

En outre, la société comptabilise 214 251,28 euros inscrits au crédit du compte « autres réserves » et 166 300,42 euros inscrits au crédit du compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide d'affecter les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « report à nouveau », ainsi que la perte enregistrée à la clôture de l'exercice sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée. Le compte « autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 55 195,72 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 66 674,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 666,74 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 114 638,15 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 146,38 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 96 854,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

- Soit montant total global par titre : 968,54 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Pour SASU ACS GROUPE
Monsieur Jean-Marc VALENTINI

Signé par Jean-Marc VALENTINI
Le 30 juin 2026

Signed with Universign doc_x6LP tx_wrEYmP4wJmJP